Collège de Valleyfield
L'HISTOIRE • L'EXPÉRIENCE • LE SUCCÈS

POSTE VACANT
ACCOMPAGNATEUR D'ÉTUDIANTS HANDICAPÉS
PROJET SPÉCIFIQUE – OCCASIONNEL À TEMPS PARTIEL

Direction des affaires étudiantes

Responsabilités générales

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à aider l'étudiant ou l'étudiante handicapé dans sa participation aux cours ou à d'autres activités. Elle l'assiste dans ses déplacements, lui donne l'aide requise par sa condition et voit à son bien-être.

La personne de cette classe d'emploi accompagne l'étudiant vers ses locaux d'enseignement et dans tous ses autres déplacements au collège.

Elle l'aide à manipuler ou manipule le matériel ou les objets nécessaires à la préparation ou au déroulement d'activités pédagogiques ou étudiantes.

Elle peut être appelé à prendre des notes pour l'étudiant.

Elle note ses observations concernant les besoins et les comportements de l'étudiante ou de l'étudiant et peut être appelée à en informer le personnel enseignant ou les autres intervenantes ou intervenants.

Elle utilise les outils technologiques de l'information et des communications mis à sa disposition en lien avec les travaux à réaliser.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) avec option appropriée ou un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente (avoir un DEC ou une AEC en TES serait un atout) et avoir une (1) année d'expérience pertinente.

Le candidat doit savoir comment intervenir auprès d'un étudiant ayant un handicap physique. Il devra également démontrer des habiletés professionnelles au plan de l'autonomie, du jugement, de l'initiative, du sens des responsabilités et de la discrétion.

Salaire horaire :	17,83 $/heure à 20,61 $/heure
Horaire de travail :	Du lundi au vendredi entre 8 h et 18 h (horaire variable) pour un maximum de 35 heures par semaine. À déterminer selon l'horaire des cours et les besoins de l'étudiant.

La réussite de tests portant sur la maîtrise de la langue française est obligatoire pour l'obtention de l'emploi.

Si le défi vous intéresse, nous vous invitons à déposer votre candidature sur le site web du Collège, dans la section carrière : https://www.colval.qc.ca/cv?concours=S-001-01 au plus tard le 20 août 2017.

*****Les personnes non retenues seront informées par courriel.**

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le masculin est utilisé ici dans son sens épicène uniquement. Seules les personnes retenues seront contactées.